

Dès que le niveau proportionnel de \$480 est atteint dans une province, celle-ci a évidemment droit à une contribution continue de 50 p. 100 au capital jusqu'à ce que l'accord prenne fin.

Je remercie les honorables députés de m'avoir autorisé à faire cette déclaration, ce qui me permettra d'informer les provinces et de donner à chacune en détail les montants qu'elles pourront toucher en vertu de ces 25 p. 100 supplémentaires.

M. Fisher: Monsieur le président, nous nous réjouissons de cette communication. Les critiques, qui ont été suscitées par suite de l'application de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle se résumaient en somme à l'idée que certaines des provinces en retireraient un avantage extraordinaire parce que leurs programmes particuliers semblaient être axés vers une expansion rapide.

Comme le ministre et le comité le savent, c'est la province de Québec qui s'est trouvée la plus mal partagée et l'on estimait, en général, que l'Ontario profitait le plus de cette offre. Si l'on applique le montant régulier par tête de \$480, cela signifie que la province de Québec pourra tirer profit de ces fonds et c'est à mon avis, une excellente adaptation à la situation.

Le seul ennui c'est que si cette méthode devenait habituelle—si le programme initial avait été établi d'après une formule par tête—ce serait injuste à certains égards, tout autant, à mon avis, que les subventions accordées aux universités en ce sens qu'elles semblent aller à celles qui sont déjà pourvues. Quand on ramène tout à une contribution par tête aucune place n'est faite à l'expansion ou à l'initiative. Bref, cette mise au point me semble venir très à propos.

Je me demande si la province de Québec a indiqué au ministre que cette contribution par tête lui convient et si l'Ontario lui a fait d'autres propositions. Je m'excuse auprès des membres du comité qui ne viennent ni de l'Ontario ni du Québec de poser ces questions, mais je sais qu'il y a eu beaucoup de discussions par les parties intéressées et j'aimerais savoir ce que le ministre a fait pour ce qui est de consulter les plus grandes provinces ou de se tenir en rapport avec elles.

Il intéressera peut-être les honorables députés d'apprendre que, dans les deux circonscriptions de Port-Arthur et Fort-William, on a construit six écoles avec l'aide d'une contribution de 4.5 à 5 millions de dollars du Trésor fédéral. Nous voyons donc ce programme d'un œil très favorable et nous aimerions savoir ce que les autorités provinciales pensent de la proposition du ministre.

Le ministre ne nous a pas parlé de modifications possibles à la loi à l'égard de la contribution du gouvernement fédéral en vue du fonctionnement du programme et de l'aide qu'il pourra accorder à tous les programmes spéciaux conçus pour les personnes âgées et les chômeurs et entrepris dans les installations construites au titre de cette loi. Je voudrais demander au ministre si le gouvernement a des projet à cet égard, ou s'il entend poursuivre la politique appliquée à l'heure actuelle.

M. Valade: Monsieur le président, il y a un point que je voudrais faire éclaircir par le ministre. C'est au même sujet. D'après ce que le ministre vient de dire, l'amendement va donner une portée nouvelle au bill, et je me demande s'il tient compte du fait que la province de Québec pourrait être incapable de récupérer la différence du montant touché par l'Ontario aux termes du programme, et qu'elle a déclaré n'avoir pu obtenir. Je crois que le ministre comprend ma question. A mon avis, c'est cette plainte qui a amené le ministre à parler de cette nouvelle disposition. J'aimerais qu'il me dise ce qu'ont été les entretiens et qu'il me donne son avis sur la question.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, pour répondre à la question de mon honorable ami, je dirai que l'un des buts de la proposition dont la Chambre sera saisie plus tard sous forme d'une résolution, puis d'un bill, c'est de faire en sorte que certaines provinces, dont le Québec, puissent prendre part plus facilement au programme. La réaction des provinces a été inégale et cette nouvelle formule a pour but de réaliser une participation plus juste. J'ai parlé de la répartition selon la population. Je tiens à préciser aux membres du comité que je parle de la contribution fédérale par habitant à l'égard des personnes âgées de 15 à 19 ans, et la moyenne des contributions fédérales par tête pour le Canada s'est élevée jusqu'ici à \$225, alors qu'elle était de \$51 au Québec et de \$458 en Ontario.

Si nous amenions toutes les provinces au niveau de Terre-Neuve qui a la plus haute moyenne, nous accorderions à chaque province une part plus juste dans le programme. Notez bien qu'une fois atteint ce niveau de \$480, les provinces continueront de recevoir leur quote-part de 50 p. 100. Cela ne s'applique qu'au 25 p. 100 supplémentaire. Sauf erreur, la province de Québec acceptera cette proposition. Je ne peux dire à mon honorable ami de Port-Arthur quelle sera exactement l'attitude de l'Ontario, mais même aux termes de cette proposition, l'Ontario est assurée de gagner davantage encore aux termes de l'arrangement de 75 p. 100.